



B1010-Direction générale des services-Projets innovants

DELIBERATION N° D.2023.12.111 **du Conseil municipal du 14 décembre 2023**

Candidature de la ville de Versailles au programme PRIOR'YVELINES (Programme de Relance et d'Intervention pour l'Offre Résidentielle des Yvelines) 2023 - 2027.

Date de la convocation : 7 décembre 2023
Date d'affichage : 15 décembre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 53
Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE
Rapporteur : M. Michel BANCAL

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Emmanuel LION, M. Michel BANCAL, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Anne-France SIMON, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Muriel VAISLIC, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, M. Jean SIGALLA, Mme Corinne BEBIN, M. Marc DIAS GAMA, Mme Anne JACQMIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Ony GUERY, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie-Agnès AMABILE, Mme Marie BOELLE, Mme Anne-Lise JOSSET, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Céline JULLIE, M. Moncef ELACHECHE, Mme Stephanie BELNA, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Wenceslas NOURRY.

Absents excusés:

M. Erik LINQUIER, M. Fabien BOUGLE, M. Michel LEFEVRE, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Béatrice RIGAUD-JURE.
Mme Brigitte CHAUDRON (pouvoir à Mme Marie BOELLE), M. Olivier DE LA FAIRE (pouvoir à M. Eric DUPAU), M. Nicolas FOUQUET (pouvoir à M. Bruno THOBOIS), M. Christophe CLUZEL (pouvoir à Mme Corinne BEBIN), M. Charles RODWELL (pouvoir à M. François DE MAZIERES), M. Pierre FONTAINE (pouvoir à M. Arnaud POULAIN), M. Thierry DUGUET (pouvoir à M. Philippe PAIN).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code de l'action social et des familles ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'appel à projets lancé par le Conseil départemental des Yvelines concernant le programme de relance et d'intervention pour l'offre résidentielle des Yvelines (Prior 'Yvelines) pour la période 2023-2027 ;

Vu le règlement PRIOR'YVELINES ;

Le Programme de relance et d'intervention pour l'offre résidentielle « PRIOR'YVELINES 2023-2027 », poursuit trois objectifs :

- accompagner la production et la diversification de l'offre de logements,
- soutenir la transformation urbaine des territoires,
- accompagner les projets favorisant la qualité de vie des Yvelinois et la transition écologique.

Le volet rénovation urbaine du programme « PRIOR'YVELINES » vise à accompagner techniquement et financièrement les collectivités et les maîtres d'ouvrage de projets d'ensemble, pour la transformation en profondeur des quartiers en prenant en compte :

- l'amélioration de l'habitat (et notamment social),
- l'aménagement et la refonte des espaces publics,
- la requalification de l'offre d'équipements publics et de services de proximité.

La commune de Versailles est éligible au titre du volet rénovation urbaine, afin d'accompagner les projets de réhabilitation et de restructuration sur le quartier Moser.

Pour ce faire, le Conseil municipal doit approuver la candidature de la Ville à ce dispositif. C'est l'objet de la présente délibération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'approuver la candidature de la ville de Versailles au dispositif du Conseil départemental des Yvelines, Programme de relance et d'intervention pour l'offre résidentielle « PRIOR'YVELINES 2023-2027, volet rénovation urbaine » visant à accompagner techniquement et financièrement les collectivités concernées ;
- 2) d'autoriser M. le Maire à déposer la candidature de la Commune et à signer la convention et tous les documents afférents avec le Conseil départemental des Yvelines si la candidature devait être acceptée.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 41

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages exprimés : 46 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 46 voix , 2 abstentions (Monsieur Jean SIGALLA, Madame Céline JULLIE.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.